

Suivi des frayères artificielles

Un article de la revue

“Pêche en Haute Vienne 2004”

présentait la mise en place

de frayères artificielles

sur deux lacs de barrage

de la Maulde, à savoir Bujaleuf

et le Mont Larron.

Le but de l'opération

était de favoriser la reproduction

des poissons, les carnassiers

en particulier, dans les lacs

soumis par EDF à des variations

de niveau parfois importantes.

Un suivi rigoureux pendant

la période de fraie 2004

nous a permis de constater

et de suivre la reproduction

de sandres et de cyprinidés.

Dès le 02 avril 2004, les sandres ont commencé à se mettre en place sur quelques frayères du Mont Larron. Au 05 avril, chacune était occupée par un, voire deux poissons mâles. Une chute de pression atmosphérique, survenue dans la nuit du 17 au 18 avril, a déclenché la ponte : le 18 avril, toutes ces frayères étaient couvertes d'œufs.

Chez cette espèce, ce sont les mâles qui préparent le nid et le surveillent. Les femelles viennent seulement au moment de la ponte, puis repartent aussitôt. Les mâles surveilleront les œufs jusqu'à l'éclosion.

Sur 8 frayères installées au Mont Larron, 11 nids ont été comptabilisés au plus fort de la période de fraie (fin avril). Des pontes moins importantes se sont succédées jusqu'à mi-mai.

Ensuite, ce sont les cyprinidés (gardons, brèmes, carpes, ...) qui ont occupé les frayères, tant sur Bujaleuf que sur le Mont Larron. Leur reproduction s'est poursuivie jusqu'au 15 juin.

Pour des raisons techniques, EDF a dû abaisser le barrage du Mont Larron en fin de période de fraie du sandre. Malheureusement, cette opération a mis à sec environ soixante frayères naturelles, dont certaines avaient encore leurs œufs non éclos. Ceci nous conforte quant à l'utilité des frayères artificielles, qui permettent de pallier ce genre de «désagréments».



Sandre mâle surveillant sa frayère



Œufs de sandre



Frayères de sandre à sec sur le Mont Larron abaissé de 2 mètres

Objets trouvés

La fédération tient à féliciter tous les “imbéciles” (et le mot est faible !) qui ont tenté, et sont sans doute parvenus, à prendre du poisson sur ces frayères. Nous tenons donc à leur disposition les leurres souples, poissons nageurs, et autres montages visant à attraper les poissons ailleurs que par la bouche, qu'ils ont perdu dans les balais des frayères. Visiblement, une certaine catégorie de «pêcheurs» n'est pas capable de respecter les efforts des AAPPMA et de la fédération pour soutenir les populations de carnassiers. S'ils peuvent braconner des poissons sur leurs frayères, imaginez le sort qu'ils réservent à une malheureuse truite de 20 cm ou à un brochet de 50 ! Si certains souhaitent retenter leur chance en 2005, nous leur souhaitons vivement de ne pas se faire prendre. A bon entendeur ... !